

# Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

## Déclaration du groupe Environnement et nature

Amer constat : l'alerte que lançait le CESE sur la grande pauvreté dans l'avis porté par le père Wresinski en 1987 est toujours d'actualité et s'est aggravée. De plus en plus de nos concitoyens sont soumis à des précarités multiples qui engendrent autant d'insécurité. Il en résulte, de la part des classes « modestes », une peur légitime de subir cette situation qui a certainement contribué à les mobiliser dans la rue.

Le rapport détaillé sur lequel s'appuie l'avis que nous examinons aujourd'hui fait la part des choses entre définition, compréhension statistique, et situation ressentie par les premiers concernés. On peut débattre de la pertinence de tel ou tel seuil de revenu, mais une chose est sûre : en ces matières le réel est poignant. 39 % de nos concitoyens ont connu, à un moment ou à un autre de leur vie, la pauvreté. Les causes en sont connues : un chômage de longue durée persistant ; les accidents individuels ou familiaux ; mais aussi un déterminisme intergénérationnel indigne du XXI<sup>e</sup> siècle.

A ces causes, il faut en ajouter d'autres. Car, comme le souligne l'introduction de l'avis, les crises environnementales, économiques et migratoires aggravent encore le sort des plus démunis. Hélas, cela ne fait que commencer.

Notre Assemblée a récemment abordé dans ses travaux, la sensibilité particulière des personnes en grande pauvreté aux enjeux environnementaux.

Concernant le lien santé – environnement par exemple : l'avis sur les maladies chroniques rappelle que les populations les plus défavorisées sont les plus vulnérables et les plus exposées aux facteurs de risques environnementaux.

Par ailleurs, notre avis sur la justice climatique rappelait que les plus démunis sont aussi ceux qui disposent des plus faibles moyens d'adaptation aux changements à venir. Par exemple, 2 ans après la tempête Irma, l'argent de la reconstruction ne va pas en priorité aux plus pauvres qui se retrouvent piégés sur un territoire à risque. Autre exemple, les mal-logés et les personnes à la rue subissent de plein fouet les extrêmes climatiques – y compris les canicules !

Dans l'avis qui nous est soumis aujourd'hui, la préconisation 5 insiste sur la nécessité de construire de nouveaux logements sociaux. Bien sûr. Mais nous rappelons que nous vivons dans un pays comportant trois millions de logements vacants, et dans lequel 80 à 90 000 de

plus se vident chaque année : aberration insupportable quand tant de personnes vivent dans des conditions indécentes, ou même dans la rue.

Pour éradiquer la grande pauvreté en 2030, comme le prévoient les objectifs du développement durable, les 5 axes d'actions et les 25 préconisations que prévoit l'avis sont évidemment utiles, et c'est pourquoi nous approuvons ce texte. N'oublions pas, pour autant, que la transition écologique offre aussi des opportunités en termes de lutte contre les inégalités et l'exclusion des plus démunis.